



Changement de statut étudiante en vie privée et familiale.

Par **dulaf**, le **28/10/2015** à **17:02**

Bonjour,

J'aimerais expliquer ma situation de changement de statut parce que les prefectures et les gens autour de moi ont tous un avis différent.

Je suis doctorante étrangère et je vais me marier avec mon copain français. On a jamais habité ensemble par contre on va déménager ensemble le mois prochain.

On a pris rendez vous à la mairie pour le dépôt de dossier de mariage pour le 17 novembre.

Mes questions sont les suivantes:

A partir de quel moment peux-je demander le changement de statut?

Pour changer le statut il faut prouver 6 mois de vie commune?

Quels sont les documents à apporter si on n'a pas l'EDF.

Quel est le délai de la procédure?

Je vous remercie,

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **19:24**

Bonjour,

[citation] les prefectures et les gens autour de moi ont tous un avis différent.

[/citation]

Comme c'est la Préfecture qui délivre les titres, l'avis des gens autour de vous est à considérer avec précautions.

[citation]Quels sont les documents à apporter si on n'a pas l'EDF.[/citation]

Tout document susceptible de valider une adresse, si possible délivré par une société connue, service d'énergie, d'eau ou postal, téléphonie..

Par **dulaf**, le **28/10/2015** à **19:57**

Merci pour votre réponse rapide Moisse.

J'habite en colocation, on a parlé avec mon propriétaire pour faire un contrat de bail aux deux noms et augmenter bien sur les loyers (le temps qu'on trouve un appart ou maximum 7 mois) est ce que ca pose un problème le fait qu'on habite en colocation? meme si la chambre est loué aux deux noms? et qu'on aura une facture de téléphone et des courriers de la poste qui vont arriver chez nous? plus les relèves de compte bancaire?

Par **moisse**, le **29/10/2015** à **07:54**

Bonjour,

Voici ce qu'admettent les préfectures en matière de justificatifs d'adresse:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1028>